

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.07.2020

Numéro de version 1

Révision: 14.07.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **BOSTIK SL C910 XPRESS**

- Code du produit: 9185

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation

- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

- Emploi de la substance / de la préparation: Résine époxy

#### · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

- Hersteller:

- Bostik GmbH

- An der Bundesstraße 16

- D-33829 Borgholzhausen

- Tel.: +49 5425-801-0

- Fax.: +49 5425-801-140

- Vertrieb Schweiz:

- GYSO AG

- Steinackerstrasse 34

- CH-8302 Kloten

- Tel. +41 43 255 55 55

- Mail: info@gyso.ch

- Service chargé des renseignements: Département technique

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS05

(suite page 2)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.07.2020

Numéro de version 1

Révision: 14.07.2020

### Nom du produit: BOSTIK SL C910 XPRESS

(suite de la page 1)

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
ciment portland
- Mentions de danger  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- Conseils de prudence  
P261 Éviter de respirer les poussières.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires:

Produit de ciment dont la teneur en chrome (VI) de l'agent réducteur <0,0002% (sur la base du total

Le poids sec) a été abaissé.

- **2.3 Autres dangers**

La poussière de produit peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires.

Le ciment réagit avec l'eau pour former une solution fortement alcaline. Un contact prolongé avec du ciment ou du béton humide peut entraîner conduire à de graves brûlures, car elles ne provoquent pas de douleur lorsque, par ex. s'agenouille en ciment humide - même en portant un pantalon long.

L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une période plus longue augmente le risque de maladie pulmonaire.

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

CAS: 65997-15-1	ciment portland	10-<20%
EINECS: 266-043-4	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

- Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.07.2020

Numéro de version 1

Révision: 14.07.2020

**Nom du produit: BOSTIK SL C910 XPRESS**

(suite de la page 2)

- Après inhalation:  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
  - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:
- **5.3 Conseils aux pompiers**
  - Equipement spécial de sécurité:  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.
  - Autres indications  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Utiliser un neutralisant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.07.2020

Numéro de version 1

Révision: 14.07.2020

**Nom du produit: BOSTIK SL C910 XPRESS**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage


- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
 Bien dépoussiérer.  
 Eviter la formation de poussière.
  - Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
  - Stockage:
    - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:  
Ne conserver que dans le fût d'origine.
    - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
    - Autres indications sur les conditions de stockage:  
Protéger contre le gel.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
    - Classe de stockage: 11
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
<b>65997-15-1 ciment portland</b>	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m <sup>3</sup> S;Staub

  - Remarques supplémentaires:  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
  - Equipement de protection individuel:
    - Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
    - Protection respiratoire:
 



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
ABEK Filter

  - Protection des mains:  
Gants de protection  
Gants en caoutchouc

(suite page 5)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.07.2020

Numéro de version 1

Révision: 14.07.2020

### Nom du produit: BOSTIK SL C910 XPRESS

(suite de la page 4)

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

- Forme:

Poudre

- Couleur:

Gris

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C:

&gt;11

- Changement d'état

- Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

- Point d'éclair

Non applicable.

- Inflammabilité (solide, gaz):

Non déterminé.

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:

- Inférieure:

Non déterminé.

- Supérieure:

Non déterminé.

(suite page 6)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.07.2020

Numéro de version 1

Révision: 14.07.2020

### Nom du produit: BOSTIK SL C910 XPRESS

(suite de la page 5)

· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non applicable.
· Cinématique:	Non applicable.
· Teneur en solvants:	
· Teneur en substances solides:	100,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Volatile Organic Compounds	
· VOCV (CH):	0,00 %

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
  - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
  - Toxicité aiguë  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
    - Effet primaire d'irritation:
      - Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Provoque une irritation cutanée.
      - Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Provoque de graves lésions des yeux.
    - Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
    - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
      - Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
      - Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
      - Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
    - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.07.2020

Numéro de version 1

Révision: 14.07.2020

**Nom du produit: BOSTIK SL C910 XPRESS**

(suite de la page 6)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
  - Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - Autres indications écologiques:
    - Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**
  - PBT: Non applicable.
  - vPvB: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
  - Recommandation:  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
  - Code déchet:  
Ordonnance du DETEC sur les listes de déchets (RS 814.610.1):  
17 09 04 Déchets de construction mixtes et autres déchets de construction encrassés
  - Emballages non nettoyés:
    - Recommandation:  
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |                |
|--|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.1 Numéro ONU</b></li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>  | néant          |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b></li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> <li>· Classe ADN/R:</li> </ul> | néant<br>néant |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.4 Groupe d'emballage</b></li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>  | néant          |

(suite page 8)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.07.2020

Numéro de version 1

Révision: 14.07.2020

<b>Nom du produit: BOSTIK SL C910 XPRESS</b>
--

(suite de la page 7)

- |  |                 |
|--|-----------------|
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>  | Non applicable. |
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable. |
| · <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU:   | néant           |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- Usage usage industriel
  - **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.  
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
  - Directive 2012/18/UE
    - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
  - Prescriptions nationales:
    - Classement des liquides pouvant polluer les eaux:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
    - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction  
Règlement (CE) n ° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction: article 47, CAS 65997-15-1, ciment Portland (chrome réduit VI)
- |   |
|---|
| · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 |
| Aucun des composants n'est compris.                                   |
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- Service établissant la fiche technique: Département technique
- Contact: + 41 (0)43 255 55 55
  - Acronymes et abréviations:  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 9)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.07.2020

Numéro de version 1

Révision: 14.07.2020

**Nom du produit: BOSTIK SL C910 XPRESS**

(suite de la page 8)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR